

## Règlement camping

1. L'accès au camping implique le respect du règlement suivant.
2. Les redevances sont payées **à l'arrivée** selon les tarifs indiqués au bureau d'accueil **en espèces uniquement**.
3. L'emplacement est libre dans la zone délimitée "Tente" et " Caravaning". L'espace utilisé devra être laissé au terme du séjour dans son état initial. Les voitures des campeurs (sous tente) stationneront sur les aires indiquées.
4. Les utilisateurs du camping ont **accès aux sanitaires** (WC/ Douches) **de 6h30 à 22h30**. Merci de veiller à la propreté des lieux. En dehors de ces horaires, l'accès aux toilettes sèches est possible.
5. **Les animaux ne sont pas admis sur le site.**
6. **Il est interdit d'allumer tous feux au sol**. L'usage d'un barbecue portatif est autorisé en tenant compte des règles de sécurité. Un extincteur est à disposition dans le cabanon.
7. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté ou à la sérénité des lieux. Merci de respecter la tranquillité de vos voisins en **limitant les bruits entre 23 heures et 7 heures du matin**.
8. Les ordures et déchets seront déposés dans les poubelles à disposition.
9. Les dégâts et dégradations éventuels seront à la charge de ceux qui les auront commis.
10. Les propriétaires déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenant aux enfants qui devront rester sous la surveillance de leurs parents.
11. La Direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les dispositions mentionnées dans le présent règlement.

L'Association vous souhaite un très beau séjour à La Reverdie.

Le président de l'association